

Faire l'Europe dans la mondialisation

mars - mai 2003

Antonio Negri

DANS **MULTITUDES 2003/4 n^o 14**, PAGES 51 À 60

ÉDITIONS **ASSOCIATION MULTITUDES**

ISSN 0292-0107

DOI 10.3917/mult.014.0051

Date de mise en ligne : 01/01/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-multitudes-2003-4-page-51?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



faire l'Europe dans la mondialisation

mars - mai 2003

Toni Negri

Dans la phase actuelle des débats autour de la constitution européenne, on ne peut absolument pas laisser de côté ou relativiser la question du gouvernement de la politique extérieure : c'est autour d'elle, de la question irakienne, que l'Union européenne s'est fracturée mais a, en même temps, connu un sursaut. Si elle n'avait sans doute pas besoin de montrer le poids de sa présence au niveau global, il lui fallait se montrer comme un pôle d'agrégation, enfoncer le coin contre toute prétention à l'unilatéralité. Pour définir aujourd'hui un gouvernement de la politique extérieure européenne, il conviendrait alors de se poser également le problème de la forme sous laquelle est en train de se constituer le gouvernement impérial global et de la façon dont se pose le sujet Europe à l'intérieur de ce processus constitutif.

union européenne : dynamique à multiniveaux et multilatéralité impériale

La constitution onusienne repose sur une théorie juridique clairement multilatérale, en ce sens qu'elle a toujours privilégié la participation universelle des États-nations, même si cet universalisme multilatéral a été fortement atténué par les techniques de décision centrées sur l'activité du Conseil de Sécurité. Désormais, avec une intégration des marchés devenant de plus en plus globale, requérant par là même une puissance souveraine de régulation, le schème de la multilatéralité onusienne a subi de nombreuses critiques, butant ou simplement glissant sur des obstacles de plus en plus sérieux, et parfois insurmontables. Il n'est pas inutile de rappeler que la matrice de la théorie multilatéraliste est essentiellement européenne : l'Onu naît en effet comme le parachèvement (et la garantie interne) du droit international classique, west-phalien et moderne des États-nations.

L'organisation de la constitution européenne témoigne, quant à elle, d'une permanence assez forte de l'idéologie moderne de l'État-nation comme source de légitimité et de l'efficacité du droit international contractuel. Les véritables avancées dans la construction européenne se sont en réalité produites lorsque l'absoluité des principes modernes s'est trouvée affaiblie : ce qui s'est traduit par les formes « multiniveaux » de l'organisation constitutionnelle. Pour le dire brutalement : l'indépendance souveraine des États-nations est ici affaiblie et tournée vers l'union supranationale par la médiation d'un processus « multiniveaux » dont le moteur n'est autre que la « subsidiarité ». Une telle opération n'est pas sans efficacité, mais seulement sur le terrain, disons, *introductif* au dispositif juridique définitif de l'Union : il est, par exemple, évident que l'organisation d'une politique extérieure de l'Union ne pourra

s'affirmer sans que la constitution « multiniveaux » se trouve en quelque sorte exacerbée, et donc transfigurée, sans qu'elle subisse une *Aufhebung* interne — mais non dialectique.

Quant au multilatéralisme global, celui incarné par l'Onu, on a pu mesurer combien il était en crise. L'affaire irakienne nous a montré que la volonté unilatérale des États-Unis n'entend aucunement se plier au multilatéralisme onusien. Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Administration Bush, on a vu se multiplier les décisions hostiles à la multilatéralité onusienne, de la non-adhésion au Traité de Kyoto au refus de participer au TPI. Et certains analystes ont pu affirmer que, depuis toujours, les États-Unis soutiennent en réalité une ligne « exceptionnaliste », et que même leur adhésion à l'Onu se présente comme une exception dans le développement de la politique américaine.

Mais revenons aux problèmes européens. Si le multilatéralisme global est en crise, il est évident que les modèles européens de « multiniveau » connaissent eux aussi de graves difficultés, car ils demeurent hantés par le fantôme de la souveraineté nationale. Qu'il s'agisse de la constitution globale ou de la constitution européenne, ce n'est donc pas un hasard si l'on nous propose souvent d'agir et de construire institutions et politiques à travers une *analogie interne* très stricte avec les modèles de la souveraineté nationale. À la fois nostalgie de l'État-nation et projection vers un Super-État global : on n'arrive pas à imaginer quelque chose de différent. On ne sait pas comment accéder à un terrain effectivement constituant. Dans une telle situation, le gouvernement de la politique extérieure de l'Union européenne sera toujours difficile, sinon impossible. Au lieu d'affirmer sa capacité d'innovation, la politique extérieure serait à chaque fois soumise à celle de l'État-nation hégémonique du moment, bref précarisée par diverses influences et avortée dans sa propre genèse.

unilatéralisme hégémonique

Il est évident que la politique actuelle de l'Administration Bush exprime une politique unilatérale visant à affirmer une volonté d'hégémonie. Avec la décision de guerre en Irak, nous avons assisté, comme je l'ai soutenu ailleurs, à un véritable « coup d'État » au niveau global : tentative pour plier les processus de constitution impériale à la volonté impérialiste de l'État-nation américain. Contre le multilatéralisme onusien, l'Administration Bush impose un rapport de souveraineté de type byzantin — un rapport de domination symbolique et bureaucratique, et un dispositif diplomatique et militaire continuellement activé pour une même fin : déterminer des divisions aiguës et de nouvelles hiérarchies

au niveau mondial. Il est paradoxal que George W. Bush défende, comme étant d'actualité dans une perspective impérialiste, les conditions politiques de la souveraineté moderne, en les réaffirmant sans restriction aucune, quels qu'en soient les fondements théoriques. Il est clair qu'entre fondation néolibérale ou néo-conservatrice et fondation organico-schmittienne, entre légitimation « chrétienne autoritaire » et légitimation « islamiste intégriste », il y a des différences d'intensité et d'extension : pourtant, leur effet est identiquement totalitaire et unilatéral.

La difficulté de l'unilatéralisme tient cependant au fait que, dans le passage de la modernité à la postmodernité, de la production fordiste à la production postfordiste, dans l'achèvement et le dépassement des conditions nationales du développement, le paradigme même du pouvoir s'est complètement transformé. Le biopouvoir se confronte à un contexte biopolitique, l'exercice de la force ne se légitime pas simplement par rapport à ses propres conditions constitutionnelles, mais par rapport aux déterminations biopolitiques de la cohabitation globale des peuples et des nations. Si l'on ne comprend pas que le contexte de légitimation a radicalement changé, un nouvel ordre (nécessairement global) ne pourra être instauré. En termes de critique de l'économie politique, par exemple, le coût de la guerre (comprise comme nouveau fondement exclusif de légitimité de la souveraineté) n'a pas été encore mis en relation avec les formes de financement ou les méthodes de taxation susceptibles de lui assurer une efficacité prolongée : n'oublions pas que si tant de formes de démocratie constitutionnelle se sont développées et ont proliféré, c'est parce qu'un tel problème a été affronté et débattu. En outre, les risques de déflagration nucléaire, d'épidémie ou d'empoisonnement chimique limitent et contiennent les capacités coercitives du pouvoir souverain, mettant en lumière qu'il a besoin d'un haut niveau de consensus global. Bref, le pouvoir global découvre sous ses yeux les exigences et les rigidités imposées par une possible opinion publique globale ou dérivant du moins d'une intégration culturelle, sociale, économique, communicative, biopolitique toujours plus contraignante. Or avec la condition biopolitique, un pouvoir unilatéral a peu de possibilités de s'affirmer, sauf à produire d'épouvantables catastrophes ou d'extraordinaires bouleversements de l'ordre politique.

Lorsque nous insistons sur ces déterminations, nous ne le faisons pas de façon subreptice, pour le plaisir de dévoiler et de dénoncer la figure démoniaque offerte par le pouvoir américain sur toute la surface du globe ; nous le faisons au contraire pour montrer les difficultés, voire l'impossibilité de l'unilatéralisme, et donc pour insister sur le fait que la construction d'un gouvernement de la politique extérieure de l'Union

européenne devra d'emblée exclure toute détermination unilatérale, toute tentation de recourir (dans la constitution même de la politique extérieure) à une analogie avec la politique extérieure des États-nations qui composent l'Union.

D'un autre côté cependant, la conception « multiniveaux », surtout si on la greffe sur une perspective multilatéraliste globale, se heurte à de très fortes limites : comment résoudre, en particulier, le problème de l'efficacité d'un gouvernement de la politique extérieure devant se former à travers un système « multiniveaux », mais ne pouvant trouver cette efficacité, dans les conditions actuelles, qu'en tant que force unilatérale ?

en raisonnant, de façon ouverte, sur la multilatéralité

Comment imaginer une multiplicité de sujets capable d'exprimer une perspective de politique extérieure cosmopolitique aussi multiforme qu'efficace autrement que par la clef bien affaiblie de la subsidiarité, autrement que par les seuls formalismes « multiniveaux » ? Comment un dispositif de gouvernement de la politique extérieure de l'Union européenne pourrait-il se fixer à partir des présupposés dont nous venons de parler ? Pour poser le problème, la condition essentielle est celle d'un déplacement de point de vue permettant de considérer le moment de la décision politique non comme l'émanation d'une substance originaire du pouvoir (quelle qu'en soit l'organisation, unique ou plurielle mais unifiée), mais comme le produit d'une dynamique entre base démocratique (ou citoyenneté) et gouvernement, entre la multitude et son expression politique. La souveraineté n'est pas naturelle, elle n'est pas une essence, et certainement pas byzantine : elle est un rapport entre gouvernement et multitudes. Le dispositif d'un gouvernement de la politique extérieure de l'Union européenne ne peut commencer à être identifié qu'une fois représenté comme la résultante des mouvements sociaux, comme interaction continue avec l'opinion publique continentale, comme rencontre entre multitudes.

Pour identifier un schème théorique permettant de construire un tel processus, il convient tout d'abord de reconnaître que, lorsqu'une multitude en rencontre une autre, ce ne sont pas des sujets accomplis qui se rencontrent, mais les singularités (individus ou groupes) constitutives de toute multitude. Disons, pour préciser, qu'aucune décision susceptible d'être légitimée au niveau constitutionnel (et notamment en matière de gouvernement de la politique extérieure) ne pourra être qualifiée comme étant le fait du Prince, exprimant l'efficace écrasante d'une force absolue unitaire. Toute décision (y compris en matière de politique extérieure) devra être formulée à travers des procédures per-

mettant la confrontation et la prolifération des opinions, des besoins et des désirs constituant la subjectivité politique des multitudes. À ceux qui objecteront qu'une telle figure démocratique du processus décisionnel ne saurait se confronter aux urgences et à l'exceptionnalité de la politique extérieure en général, nous répondrons que l'ultime acte de force (qui sera en même temps le premier acte fondateur de la nouvelle communauté impériale) devra consister en *l'uniformisation universelle des procédures de décision en politique extérieure, pour les transformer en dispositif constitutionnel interne*. De fait, avec la formation progressive de la constitution impériale et la constitutionalisation des marchés globaux, que pourra bien signifier encore « politique extérieure » ? L'importance de la récente campagne pour la paix, comparée aux expériences pacifistes antérieures, réside peut-être dans le fait qu'on a pu lire cette transformation de la question de la paix *dans* l'opinion publique et au sein même de ses expressions militantes.

Tout ce qui vient d'être dit est d'ordre purement méthodologique, trop abstrait pour être vrai, et franchement irritant du point de vue de la constitution des catégories juridiques. Pourtant, à travers cette configuration abstraite, nous pouvons fixer au moins deux points essentiels. Premier point : le gouvernement de la politique extérieure de l'Union devra s'ouvrir à la rencontre des multitudes au niveau global. L'Union européenne n'est pas une île, « *imperium in imperio* », mais un élément constitutif de la globalité. La politique extérieure de l'Union devra donc traverser et interpréter les croisements communicationnels et coopératifs des multitudes ; elle devra être animée d'un esprit cosmopolitique et universel. Le comportement, plutôt inattendu, des puissances centrales de l'Union européenne lors de la crise irakienne, a été, de ce point de vue, exemplaire. Second point : la construction de la politique extérieure de l'Union européenne est une opération qui devra montrer son efficacité autour d'un problème essentiel : celui de la dissolution de la souveraineté nationale (dans le processus de constitution européenne), et de l'extinction du concept même de souveraineté nationale face à tout nouveau pouvoir unilatéral, à tout Super-État prétendant s'imposer au niveau global et / ou continental.

considérations d'après-guerre

Reprenant notre analyse en mai 2003, dans l'après-coup de la guerre en Irak, nous pouvons ajouter quelques précisions. Nous avons vu se fixer, dans l'agenda global, un affrontement, ou du moins d'importantes frictions entre politiques militaires, financières et commerciales des USA et perspectives européennes : elles ne sont pas de courte durée, elles ne

sont ni aléatoires, ni superficielles. En partant de cette résistance au coup d'État américain de la part des gouvernements centraux de l'Union européenne (probablement en accord avec les élites du capitalisme multinational, avec les acteurs du dispositif global que nous avons appelés ailleurs « aristocratie impériale »), nous pourrions enquêter sur les perspectives nouvelles ouvertes à la politique extérieure de l'Union. Nous pourrions en particulier considérer ces nouvelles perspectives par rapport aux diverses fonctions que doit remplir la politique extérieure de l'Union. Posons donc, conventionnellement, deux plans de réflexion et de proposition : le premier (a) concernera les rapports entre États membres et le second (b) la politique extérieure au sens propre du terme.

Premier problème, touchant la Constitution même de l'Union.

a1 — *Sur l'élargissement de l'Union.* Dès le départ, on a souligné avec force que l'élargissement de l'Union pouvait représenter un piège, un truc ou une ruse pour introduire des éléments de déséquilibre inassimilables dans le processus de constitution européenne, au moment précis où l'Europe était en train d'accomplir un saut qualitatif définitif. À cette objection des responsables de l'Union Européenne, il a été répondu qu'il n'y avait pas d'alternative, qu'il n'était pas possible de laisser en dehors de l'Union l'ensemble des ex pays socialistes, et que cette difficulté pouvait très bien devenir une ressource. La guerre irakienne, arrivée au bon moment, a toutefois clarifié les vraies données du problème : sur cette question de l'élargissement, l'Union Européenne devait se confronter à une condition politique essentielle des pays candidats — condition sans doute diversifiée, mais en générale précaire : incapables d'autonomie effective, ils sont substantiellement soumis au chantage de la pression américaine en matière de sécurité militaire. La vieille bureaucratie stalinienne s'était bien volontiers convertie à l'idée de tomber dans l'orbite américaine — que l'on ne parle donc pas d'adhérer à l'Europe et, secondairement, au TPI et aux projets aéronautiques européens, si les Américains ne le veulent pas. Par rapport à la réunification de l'Allemagne, la différence ne pouvait être plus forte ! Et, de la part de l'Administration américaine, la tentative d'accroître la zizanie entre la « vieille » et la « nouvelle » Europe n'a connu aucun répit. Il est souhaitable que la perspective politique extérieure de l'Europe soit organisée en se donnant pour but *de conditionner et de subordonner l'élargissement à l'acceptation par les nouveaux pays des principes fondamentaux d'indépendance et / ou de participation européenne autonome au marché mondial et aux structures de son gouvernement.*

b1 — *Sur l'OTAN.* Sur ce point également, il y a un problème considé-

nable : il n'est pas possible d'imaginer l'Union Européenne comme préfigurée par la structure de l'OTAN. C'est pourtant bien cette tendance qui a caractérisé l'adhésion des pays d'Europe de l'Est, sans parler de l'insistance renouvelée de la Grande Bretagne sur le lien transatlantique comme valeur suprême. De fait, le rapport Union Européenne-OTAN est en crise à tous les points de vue. L'Union soviétique n'existe plus, cet ennemi commun permettant de souder l'Occident dans un rapport d'antagonisme bipolaire, et l'Administration américaine a par ailleurs montré qu'elle commençait à mal supporter des traités susceptibles d'affaiblir ses prétentions hégémoniques, théorisant la notion de « coalitions de volontés », aléatoires et limitées dans le temps.

Second problème, touchant la matérialité du système constitutionnel hégémonique dans l'Union.

a2 — *Sur les valeurs sociales.* C'est assurément dans les pays centraux de l'Europe que la légitimation démocratique se base sur un consensus plus ou moins généralisé autour d'un système de valeurs de solidarité définissant une constitution matérielle. On l'a souvent montré, et l'actuel débat constituant le confirme : l'Europe est une société qui donne un sens commun aux valeurs de solidarité, contrastant, par sa naissance même et son existence politique unitaire, avec le néolibéralisme radical du dessein global de l'Empire américain. En outre, la coopération productive et biopolitique en Europe exprime des qualités et des valeurs qui s'opposent à toute prétention monocratique dans la gestion sociale (et a fortiori à toute prétention militariste à une gestion unilatérale de l'ordre global). Par delà les mainmises actuelles, cette condition doit être mise en avant dans le processus conduisant à la Constitution européenne. *Ce terrain est celui d'une lutte sociale substantiellement victorieuse.*

b2 — *Sur la monnaie européenne.* Avec l'euro, l'Union européenne a la possibilité de construire, de transférer, de communiquer des systèmes de valeurs. Si la monnaie a toujours la capacité de représenter et de construire des agencements de valeur, dans la société postfordiste (où l'hégémonie du travail immatériel est définitivement donnée) le facteur monétaire ne révèle pas simplement des systèmes de pouvoir, mais aussi des dispositifs de puissance coopérative. La rupture avec le « Washington consensus », avec des politiques monétaires véhiculant des décisions capitalistes centrées sur un système de valeurs néolibérales conforme aux intérêts du gouvernement monétaire des USA, apparaît aujourd'hui comme la condition même d'une valeur autonome de l'euro. Cette condition ne concerne pas seulement l'Europe, elle concerne ou concernera, très prochainement, d'autres systèmes régionaux au niveau global (à

commencer par celui actuellement en train de se former autour du Brésil en Amérique latine).

alternatives “stratégico-tactiques” : relancer le fédéralisme démocratique européen

Nous pourrions continuer à approfondir autour d’autres thèmes et sur d’autres terrains les perspectives matérielles de la politique extérieure européenne : nous préférons toutefois nous référer maintenant aux articulations que ces politiques pourront et devront avoir avec les mouvements sociaux. Poser le problème en ces termes, ce n’est pas seulement insister sur l’efficacité constitutive des mouvements, ce n’est pas seulement imaginer construire une véritable démocratie cosmopolite à partir d’une *Europe conçue comme pointe avancée de la lutte anti-impérialiste et anti-libérale* : il s’agit également de comprendre comment les mouvements sociaux peuvent déployer le rapport « *stratégie-tactique* » dans leur action quotidienne, tant au niveau local qu’au niveau global.

Première considération : face à l’initiative unilatérale des États-Unis, deux difficultés essentielles se sont affirmées. La première est celle que nous voyons s’affirmer dans les rapports entre Empire et multitude — aujourd’hui révélée par les millions de personnes qui se battent pour la paix. Et la seconde est la rupture, au niveau horizontal des rapports de force, entre pays centraux dans le développement capitaliste. Il ne fait aucun doute que cette rupture représente une crise des élites aristocratiques multinationales : à leurs yeux, la dimension militaire exprimée par le gouvernement américain est certes terrifiante, mais elle est insuffisante pour la constitution de l’ordre mondial, disproportionnée par rapport aux mesures et aux structures biopolitiques de la production économique et de la reproduction du système, et dangereuse parce que susceptible de susciter des contrecoups incontrôlés et incontrôlables. L’asymétrie militaire ne trouve aucun correspondant dans le biopolitique, où triomphent plutôt les symétries. Le premier problème que le mouvement global devra se poser est donc le suivant : est-il utile de penser à des occasions tactiques d’alliance entre forces aristocratiques et forces multitudinaires contre l’unilatéralisme américain ? Est-il — sera-t-il — productif de construire des alliances dans le biopolitique ?

Seconde considération. Elle concerne la tendance, de plus en plus évidente, à la mise en place d’une configuration « régionale », ou « continentale » du système des États et des politiques globales. Par exemple le processus d’unité économique européenne et la constitution de l’Union ont de fortes résonances en Amérique latine, en Asie du Sud Est et, surtout, dans des situations déjà unifiées régionalement, et

extrêmement significatives, comme la Chine. Une lutte pour la reconnaissance du rôle multilatéral de ces régions est d'ores et déjà ouverte. Comment, dans le cadre d'un projet stratégique se voulant démocratique, global et cosmopolitique, trouver dans les regroupements régionaux les conditions d'une alliance tactique dans la résistance et dans la lutte contre le néolibéralisme ? Telle est la question que devra se poser le mouvement.

Pour revenir à la question européenne, nous pouvons ajouter un point concernant les alternatives « stratégique-tactiques » du rapport entre politiques globales et mouvements sociaux de contestation.

c1 — La discussion en cours entre « souverainistes » et « communautaires », le conflit qui les divise, l'affrontement institutionnel et bureaucratique qui le caractérise semblent incapables d'ouvrir le débat et de permettre des alliances entre composantes aristocratiques et acteurs multitudinaires de la résistance à l'unilatéralisme américain et néolibéral : dans l'actuel débat, les forces sont neutralisées. Sur le terrain, donc, de la définition d'une tactique permettant d'œuvrer en ce sens, il est nécessaire de relancer le *fédéralisme démocratique européen* : telle est la seule possibilité d'espace ouvert de discussion, de coopération, de lutte et, surtout, de recomposition des couches sociales, signifiant le refus aussi bien de la pratique et du projet essentialistes des souverainistes (l'Europe comme Super État nation) que de la conception fonctionnelle et bureaucratique de l'Europe défendue par les communautaires. La tactique des mouvements est celle des arrêts et / ou des avancées, des ripostes et / ou des inventions dans la construction du commun. *On ne peut pas distinguer la constitution européenne des valeurs dont elle doit être porteuse.* Un cadre démocratique ne pourra être construit ou renforcé (voire sauvé) que dans des termes fédéralistes.

c2 — L'Europe peut-elle fonctionner comme résistance idéologique et politique contre les putschistes néolibéraux globaux ? Peut-elle être le point d'émergence d'une insurrection proliférante de propositions démocratiques et d'une solidarité globale ? Une ligne stratégique « européenne », postmoderne, est-elle possible, capable de critiquer l'exportation de la modernité opérée par des siècles de capitalisme et par les États-nations européens, et de poser désormais le problème de l'exportation de la liberté et de la solidarité ? C'est autour de cette question que les mouvements doivent faire un choix démocratique et fédéraliste, considérant la construction de l'Europe politique comme un moment tactique dans la stratégie constituante d'un ordre global démocratique.

Traduit de l'italien par François Matheron